



ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris
Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877

PRIX SCIENTIFIQUES ET BOURSES - ANNÉE 2013

Procédure d'attribution

Date limite de réception des dossiers de candidatures complets

14 septembre 2013

À l'adresse suivante : Académie nationale de Pharmacie, 4 avenue de l'Observatoire, 75270 Paris cedex 06

1. Principe et objectifs

L'Académie nationale de Pharmacie récompense chaque année des chercheurs qui, à travers l'originalité de leurs travaux (soutenus ou publiés depuis moins de deux ans - moins de trois ans pour le Prix Antilles Guyane -) et/ou la richesse de leur parcours professionnel, contribuent au progrès de la connaissance et aux avancées de la recherche dans les domaines scientifiques, techniques, juridiques, historiques et éthique du médicament et autres produits de santé, de la biologie et de la santé publique y compris santé environnementale.

2. Conditions pour concourir : sur candidatures individuelles

Voir document « Prix Scientifiques et Bourses de l'Académie nationale de Pharmacie - Année 2013 - descriptif » identifiant les différents types de prix et bourses et les conditions à remplir pour concourir.

3. Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit être envoyé par la poste ou déposé au secrétariat de l'Académie, au plus tard à la date ci-dessus indiquée.

Il comprend dans tous les cas :

- une lettre de candidature en double exemplaire avec la mention du prix souhaité
- un CV complet en double exemplaire, avec la liste des publications, conférences, posters
- un document de présentation, en deux exemplaires, indiquant les résultats acquis par le candidat ainsi que leur adéquation avec les objectifs du prix

De plus :

- ✓ dans le cas des Prix de thèse d'université, deux exemplaires de la thèse d'université avec le rapport de soutenance
- ✓ dans le cas du Prix de Thèse Antilles Guyane un exemplaire de la thèse, un document de présentation en trois pages maximum comprenant Les objectifs, le contexte de l'initiation de la réalisation, les éléments et réflexion ayant conduit à projeter sa mise en place, le lieu et la date de mise en œuvre du projet, les personnes (fonctions) et organismes ayant participé à la mise en œuvre de la thèse, les modalités de mise en œuvre, moyens utilisés, financements, les résultats escomptés, tous les éléments complémentaires que le candidat jugera utiles pour éclairer le jury sur la nature et l'intérêt de son projet
- ✓ dans le cas du prix de la Société d'histoire de la pharmacie, deux exemplaires de la thèse (Pharmacie ou Université) ou de l'ouvrage présenté à l'appui de la demande
- ✓ dans le cas d'une demande de bourse, deux exemplaires du descriptif du projet de recherche

Veillez noter qu'aucun document (thèse, livre...) ne sera renvoyé (à moins de demande expresse et envoi préalable d'une enveloppe affranchie au poids des documents ; ces documents restent disponibles au secrétariat pour remise à leurs auteurs (ou sur procuration dûment authentifiée) à partir du 19 décembre 2013 et jusqu'au 15 janvier 2014).

4. Modalités de sélection

L'Académie nationale de Pharmacie constitue des Jurys de sélection, dont la composition varie en fonction des types de Prix/Bourses à attribuer ; ils sont, sauf exception, formés de membres (titulaires et correspondants nationaux) de l'Académie.

La sélection se déroule du 15 septembre au 30 octobre de l'année. La présentation du projet de palmarès est soumise à la validation de l'assemblée à sa séance de novembre (en séance restreinte).

5. Remise du prix

Les candidats seront informés du palmarès adopté par l'Assemblée, au cours des semaines 46/47.

La proclamation du palmarès et la remise des prix auront lieu lors de la séance solennelle du 18 décembre 2013 (matin), séance au cours de laquelle les lauréats sont invités à présenter de façon succincte (3 diapositives) l'objet de leurs travaux, les modalités et les résultats.

* * *